

le Conseil Médical pour le Docteur, et ainsi de suite pour chaque profession. Pourquoi alors la Guilde ne travaillerait-elle pas pour ses propres membres? Si quelque membre a une idée ou un plan en vue qui, dans sa pensée, serait avantageux à nos membres, je le prierais de m'écrire et je veillerais à ce que la chose soit prise en considération. Souvenons-nous que pour arriver à des résultats satisfaisants, il faut que l'action individuelle se combine avec l'effort de tous.

En remerciant de nouveau les membres qui m'ont porté à la Présidence de la Guilde du Dominion, je demeure,

Votre tout dévoué,

Hugh Blain.

L'HOPITAL NOTRE-DAME

Les Marchands sont généralement des gens charitables, au cœur sensible, prêts à soulager la misère et l'infortune.

Si dans les villes et cités de ce continent nous jetons un regard autour de nous, nous voyons maintes institutions hospitalières et de bienfaisance dont les fondateurs ont été des marchands, des commerçants.

A Montréal, il en est ainsi de toutes les institutions de bienfaisance spécialement réservées aux malheureux de langue anglaise. Des marchands les ont fondées, des marchands les ont dotées, des marchands les soutiennent de leur argent.

La population de langue française n'a qu'un seul hôpital d'urgence à Montréal; cet hôpital est endetté et à la veille de disparaître si nous ne venons promptement à son secours.

Nous ne pouvons cependant pas avoir la douleur et la honte de voir notre seule institution hospitalière s'effondrer, faute de quelques dizaines de milliers de dollars.

Est-ce que les marchands de langue française n'auraient pas le même esprit de charité que leurs confrères de langue anglaise?

Nous ne pouvons le croire!

Allons! un bon mouvement: haut les cœurs! sauvons l'Hôpital Notre-Dame!

DECES

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Andrew Gunn, président de la Compagnie Gunn, Limited, de Toronto, décédé à l'âge de 63 ans.

M. Andrew Gunn qui se rendait chez lui à Toronto, venant de Port Dover, est mort subitement dans le train, lundi de cette semaine. Les funérailles ont lieu aujourd'hui, jeudi à Toronto.

M. John Gunn, de Montréal, vice-président de la maison Gunn, Langlois & Cie, de cette ville, est allé assister aux funérailles de son oncle. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

UN TROISIEME TRANSCONTINENTAL

D'après les journaux quotidiens, M. William MacKenzie, de passage à Montréal, aurait déclaré que le Canadian Northern Railway désirait obtenir la possession du Chemin de Fer Intercolonial, de Montréal à Halifax et Sydney.

Le président du C. N. R. a déclaré, en même temps, que, cette année, sa compagnie avait jusqu'à présent posé 261 milles de voies ferrées dans l'Alberta et la Saskatchewan. Elle a accordé, en plus d'un contrat de 60 milles de la côte du Pacifique vers l'Est, un contrat pour la construction de 140 milles de chemin à l'Est d'Edmonton et la ligne principale va être poussée vigoureusement en partant des deux extrémités, jusqu'à ce que les ouvriers de la voie se rencontrent à un point donné dans la montagne, ce qui demandera trois ans. La Compagnie aura alors complètement son réseau entre les eaux de l'océan Pacifique et celles du Lac Supérieur, sinon celles du St-Laurent.

Depuis quatre ans et demi, a déclaré M. MacKenzie, le Canadian Northern n'a rien fait sur sa ligne principale, mais pendant ce temps il n'a pas construit moins de 1200 milles d'embranchements, et c'est grâce à cette politique de construction d'embranchements que le Canadian Northern a eu du succès pour le transport du fret dans la prairie et le Lac Supérieur vers l'Ouest.

M. W. MacKenzie ne croit pas que d'autres compagnies de chemins de fer aient jeté leurs vues sur l'Intercolonial.

Le gouvernement fédéral ne verrait sans doute pas d'un mauvais œil la création d'une troisième ligne transcontinentale, surtout si cette dernière lui enlevait le fardeau de l'Intercolonial.

Souhaitons donc que le désir de M. William MacKenzie de voir l'Intercolonial passer entre les mains du Canadian Northern Railway, devienne en temps opportun, un fait accompli.

COMMENT ON NOUS JUGE

Nous publions la lettre ci-dessous avec une très grande satisfaction, non seulement parce qu'elle nous montre que nos efforts pour être utiles au commerce sont appréciés, mais aussi parce que nous constatons que, de plus en plus, les lecteurs du "Prix Courant" portent assez d'intérêt à la lecture de leur journal pour nous soumettre leurs idées au sujet des questions à traiter dans nos articles de rédaction.

Nos reviendrons certainement sur la question de la loi des faillites ou plutôt de l'absence d'une loi des faillites, car c'est une question d'une importance capitale qu'il faudra pourtant bien régler un jour, quoique les législateurs reculent tou-

jours quand il s'agit de l'aborder de front. Voici la lettre de notre abonné:

Joliette, 21 Juillet 1910

Le Prix Courant Montréal.

Monsieur le Rédacteur,—J'ai reçu votre carte postale, me demandant de bien vouloir continuer mon abonnement à votre journal, "Le Prix Courant", c'est avec plaisir que je continuerai à recevoir votre journal, et je considère que tous les marchands, de la ville et de la campagne devraient le recevoir, non seulement le recevoir, mais aussi le lire et savoir apprécier les écrits concernant le commerce. En plus, je dois vous dire que quand bien même le prix de votre journal serait beaucoup plus élevé, je croirais encore que les avantages à en retirer, sont de beaucoup plus élevés encore que la somme qu'on aurait à payer pour l'abonnement.

Maintenant, monsieur, permettez-moi de vous parler de la loi des faillites qui est, d'après moi, des plus défectueuses sous tous les rapports. Je considère qu'un pays comme le Canada devrait insister sur cette loi, par la voix des journaux d'affaires, tel que votre journal "Le Prix Courant" concurremment avec les autorités de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, toutes les Chambres de Commerce, en même temps que toutes les têtes dirigeantes du commerce, tels que les chefs des Maisons de commerce en gros, soit dans l'épicerie ou dans le commerce de merceries, ou dans toute autre ligne du commerce.

Vous remerciant d'avance de tout ce que vous pourrez faire, pour la loi des faillites, dans l'intérêt du Commerce en général.

Veuillez me croire,

Votre dévoué,

J. J. SOUMIS.

Assemblée annuelle de la Ontario and Lamp Co., Limited

L'assemblée annuelle de la Ontario Lantern and Lamp Co., Limited, a eu lieu au bureau principal de cette compagnie, à Hamilton, mercredi, 27 juillet parmi une grande assistance; tous les actionnaires sauf un, étaient présents.

Le rapport présenté aux directeurs accuse une augmentation phénoménale d'affaires. La nouvelle aile de la bâtisse construite en novembre dernier est absolument insuffisante pour faire face à cet immense accroissement. La mesure prise par le bureau des directeurs de faire construire une vaste annexe à la nouvelle propriété de la compagnie, rue Cannon, à l'est de cette propriété, a été approuvée, et il a été unanimement décidé de mettre à cette construction un étage de plus qu'on n'en avait l'intention au début.

Les profits faits grâce au soin apporté aux affaires et malgré une opposition très forte, ont été jugés favorables, et le dividende ordinaire a été déclaré.

Les directeurs suivants ont été élus: MM. W. H. Ginder, P. D. Crerar, C.R., F. W. Gates, Alfred Ward et Geo. F. Webb. A une assemblée subséquente, Mr. W. H. Ginder a été réélu à l'unanimité président et directeur gérant.